

N° 47 - Juillet à Décembre 2025

MAGAZINE DE LA

MICROFINANCE

Bulletin d'informations et d'analyses sur le secteur de la microfinance



SeNaMif 2025

La finance inclusive en Afrique face aux défis climatiques et sécuritaires au coeur des échanges

**Assemblée générale ordinaire
2025 de l'Association
professionnelle des systèmes
financiers décentralisés du Bénin**

**Entretien avec le Directeur
de l'Apsfd du Bénin au sujet
de la nouvelle loi portant
réglementation de la microfinance**

Certificat de qualification Manager Coordinateur en microfinance

FORMATION EN LIGNE (3 MOIS) POUR CHEFS DE SERVICE, CHEFS D'UNITÉ DE PRODUCTION



Objectif de la formation

Acquérir les bonnes pratiques de coordination et de gestion des Institutions de MicroFinance

Modules de la formation

- | | |
|--|---|
|  1. Développement de l'IMF et contribution individuelle de ses acteurs |  5. Communication avec efficacité d'un changement |
|  2. Cibles de performance et pratiques de travail |  6. Préparation de la mise en action des changements souhaités |
|  3. Bienfaits du leadership, mobilisation et performance globale |  7. Actions concrètes vers le changement |
|  4. Evaluation des changements pour mieux performer |  8. Amélioration continue et évaluation des résultats |



Formation flexible



Formation multi-supports



Suivi personnalisé

AME-L ! Se former et réussir sa vie professionnelle en microfinance

SOMMAIRE

Éditorial

La microfinance et la confiance entre acteurs : un secteur plus sûr, plus ouvert aux opportunités pour les déposants **4**

Actualité

SeNaMif 2025 : Les acteurs du secteur de la microfinance du Bénin et de la sous-région échangent sur la finance inclusive en Afrique face aux défis climatiques et sécuritaires **6**



Assemblée générale ordinaire 2025 de l'Association professionnelle des systèmes financiers décentralisés du Bénin **8**

Journées Nationales d'Inclusion financière au Bénin : Le Sp-Snif fait couronner la première édition **11**

Microfinance et développement

Entretien avec Adéyèmi Joël AFFOYON, Directeur général du Fnm, sur les performances de l'institution dans ses relations avec les Imf **12**

Echanges

Paiements électroniques dans l'Uemoa : Les institutions de microfinance sensibilisées sur le cadre juridique et réglementaire **16**

Evolution du secteur

Situation de la finance inclusive au Bénin : Les Imf au seuil de 200 milliards d'encours de crédit à fin décembre 2024 **17**

Clients et éducation

Amélioration de l'éducation financière et de la protection des consommateurs des services financiers : La stratégie de communication du projet d'éducation financière et de protection des clients des Imf à travers les Gups validée **19**

Journée mondiale de l'épargne (Jme) : La Sif-Gruppe réunit les acteurs autour de la 8^e édition **20**

Amélioration de la qualité des services financiers Bénin : Vers la mise en oeuvre du premier plan stratégique de l'observation de la qualité des services financiers du Bénin **21**

Partenariat

Le projet ProFinA et l'Apsfd outillent les institutions sur la transition réglementaire... **22**

Genre et développement

Intervention des femmes dans le commerce au Bénin : Le rapport d'analyse des parties prenantes validé **24**

Profession

Édition 2025 du salon des métiers de la comptabilité: L'Abecs-Dcs réunit les acteurs autour de l'évènement **25**

Interview

Ignace Comlan Dovi : «...La mise en conformité à la nouvelle loi comporte des risques d'exclusion financière pour les plus vulnérables» **26**

Publi-reportage

Les valeurs de la CIF Assurances-Vie Bénin **28**

Assemblée générale de juin 2025 à l'Acfb : Un nouveau conseil d'administration installé, d'importantes orientations institutionnelles activées **29**

• Directeur de publication

Ignace C. DOVI

• Comité de rédaction

Joliette AMEGNIGAN

Ulrich BANKOLE

Edmond GLODJI

Yédia HOUNDELO

Jean Mahudo DAH HOUNNON

• Montage - Graphisme

Pacôme ASSEDE

• Impression

FICAS +229.0197072962

Dépôt légal n°4834 du 4^e trimestre 2010

ISSN n°1840-6554 du 11 octobre 2010

• Contact

Tél. +229.0121324730

+229.0121326658

+229.0194753001

+229.0196277455

Fax. +229.0121326780

magmicrofinance@alafianetwork.org



La microfinance et la confiance entre acteurs : un secteur plus sûr, plus ouvert aux opportunités pour les déposants

La microfinance est devenue, au Bénin et dans l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), un pilier de l'inclusion financière et un vecteur concret de développement local. Elle permet à des millions de personnes, ménages, micro entrepreneurs, agriculteurs, artisans, d'accéder à des services d'épargne, de crédit et de paiement adaptés à leurs réalités. Au cœur de ce modèle se trouve un actif immatériel décisif : **la confiance**. Confiance des déposants dans la solidité de leur institution, confiance des bailleurs et investisseurs, confiance des autorités dans la capacité du secteur à se réguler et à protéger les plus vulnérables...

Cette confiance n'est pas une donnée, c'est une construction. Les crises passées, la présence d'acteurs non agréés et certaines faiblesses de gouvernance ont montré à quel point la microfinance peut être fragilisée lorsque les règles ne sont pas respectées ou que les organes de décision ne jouent pas pleinement leur rôle. D'où l'importance, aujourd'hui, d'un cadre juridique et institutionnel plus exigeant, qui articule de façon cohérente la réglementation prudentielle, la protection des consommateurs de services financiers et les bonnes pratiques de gouvernance dans les sociétés commerciales et coopératives à conseil d'administration.

Dans cet environnement renouvelé, plusieurs piliers contribuent à rendre le secteur plus sûr pour les déposants. **Le premier** est la clarification des statuts juridiques et des responsabilités des organes de gouvernance. Qu'il s'agisse d'une société anonyme de microfinance ou d'une société coopérative avec conseil d'administration, les rôles de l'assemblée générale, du conseil d'administration, de la direction générale et des comités spécialisés sont mieux définis, avec des obligations de diligence, de loyauté et de redevabilité envers les membres, actionnaires et déposants. Le conseil d'administration, en particulier, n'est plus une simple instance formelle : il fixe les orientations stratégiques, veille à la pérennité de l'institution, contrôle la gestion et s'assure que les intérêts des déposants et membres sont effectivement protégés.

Le deuxième pilier est la montée en puissance des dispositifs de protection des dépôts et des consommateurs. Au niveau communautaire, le Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution (FGDR UMOA) apporte une couverture aux déposants des institutions membres, dans la limite d'un plafond par déposant, en cas de défaillance d'une institution agréée. Ce mécanisme, combiné aux exigences prudentielles renforcées et aux procédures de résolution, constitue un filet de sécurité essentiel pour les petits épargnants. Parallèlement,

le cadre de protection des consommateurs des services financiers encadre mieux la transparence des conditions, la gestion des réclamations, la lutte contre les pratiques abusives et la prévention du surendettement, autant d'éléments qui nourrissent la confiance au quotidien.

Le troisième pilier tient aux bonnes pratiques de gouvernance portées par les codes, guides et références en microfinance et en droit des sociétés. Les institutions les mieux gérées sont celles qui ont su mettre en place des conseils d'administration compétents et diversifiés, des comités de gouvernance et de risques actifs, des délégations de pouvoirs claires et des mécanismes de contrôle interne robustes. Dans le modèle coopératif, la participation effective des membres, la qualité du fonctionnement démocratique et la formation des administrateurs sont au cœur d'une gouvernance responsable, alignée sur l'objet social de la coopérative et sur la protection durable de l'épargne des membres.

Ce renforcement du cadre ne se traduit pas seulement par plus de contrôle ; il offre aussi de nouvelles opportunités pour les déposants. La transformation des anciennes structures associatives ou mutualistes en sociétés commerciales ou coopératives à conseil d'administration permet, dans plusieurs configurations, d'associer davantage les clients et membres au capital et aux décisions stratégiques. Les déposants peuvent, selon les choix institutionnels et les textes applicables, devenir associés coopérateurs ou actionnaires, participer aux assemblées générales, élire les administrateurs et, à terme, bénéficier des retombées de la performance de leur institution, dans le respect des règles prudentielles et de bonne gouvernance.

Pour que ce potentiel se réalise pleinement, il est toutefois indispensable que les organes de gouvernance s'approprient une vision moderne de leur rôle :

- protéger l'actif des déposants et des membres en intégrant systématiquement les risques dans la prise de décision ;
- garantir la transparence de l'information financière et non financière, afin que les déposants, membres et partenaires puissent apprécier la solidité de l'institution ;
- maintenir un dialogue régulier et de qualité avec les autorités de supervision, les partenaires techniques et les bailleurs, dans un esprit de conformité et de responsabilité partagée.

Dans ce contexte, les associations professionnelles et réseaux nationaux jouent un rôle clé. En outillant les dirigeants et administrateurs, en diffusant les bonnes pratiques de gouvernance et de gestion des risques, en facilitant le dialogue réglementaire et en soutenant la professionnalisation du secteur, ils contribuent directement à la consolidation de **la confiance** entre acteurs. Ils sont aussi des relais importants pour expliquer au grand public les avancées du cadre juridique, le fonctionnement des dispositifs de garantie des dépôts et l'importance de choisir une institution agréée pour sécuriser son épargne.

La microfinance béninoise et régionale se trouve ainsi à un moment charnière : plus régulée, plus encadrée, mais aussi plus ouverte aux déposants en tant que parties prenantes à part entière. En s'appuyant sur des conseils d'administration responsables, une gouvernance coopérative ou sociétaire exigeante et des mécanismes de protection crédibles, le secteur peut offrir aux populations ce qu'elles attendent : un lieu sûr pour leurs dépôts, des services adaptés, et, de plus en plus, une possibilité d'être associées au projet et à la création de valeur.

Un secteur plus sûr, plus transparent, plus participatif : voilà les bases d'une confiance renouvelée entre microfinance, déposants, membres, investisseurs et autorités. C'est à cette condition que la microfinance pourra continuer à tenir sa promesse : être à la fois un instrument d'inclusion, de protection de l'épargne populaire et un espace d'opportunités pour celles et ceux qui, longtemps, en étaient exclus.

SeNaMif 2025 :

Les acteurs du secteur de la microfinance du Bénin et de la sous-région échangent sur la finance inclusive en Afrique face aux défis climatiques et sécuritaires

La semaine nationale de la microfinance (SeNaMif) est un rendez-vous de réflexions et d'échanges entre les parties prenantes du secteur de la microfinance au plan national. Elle vise à accélérer, de manière durable, la promotion de la microfinance aux fins de la réduction de la pauvreté au Bénin. L'édition de 2025 s'est déroulée du 22 au 25 septembre 2025 au Palais des congrès de Cotonou avec la particularité d'une célébration conjointe des 30 années d'existence du réseau MAIN. Elle a connu plus de 300 participants venus de plus d'une vingtaine de pays africains, de l'Europe et des États Unis.

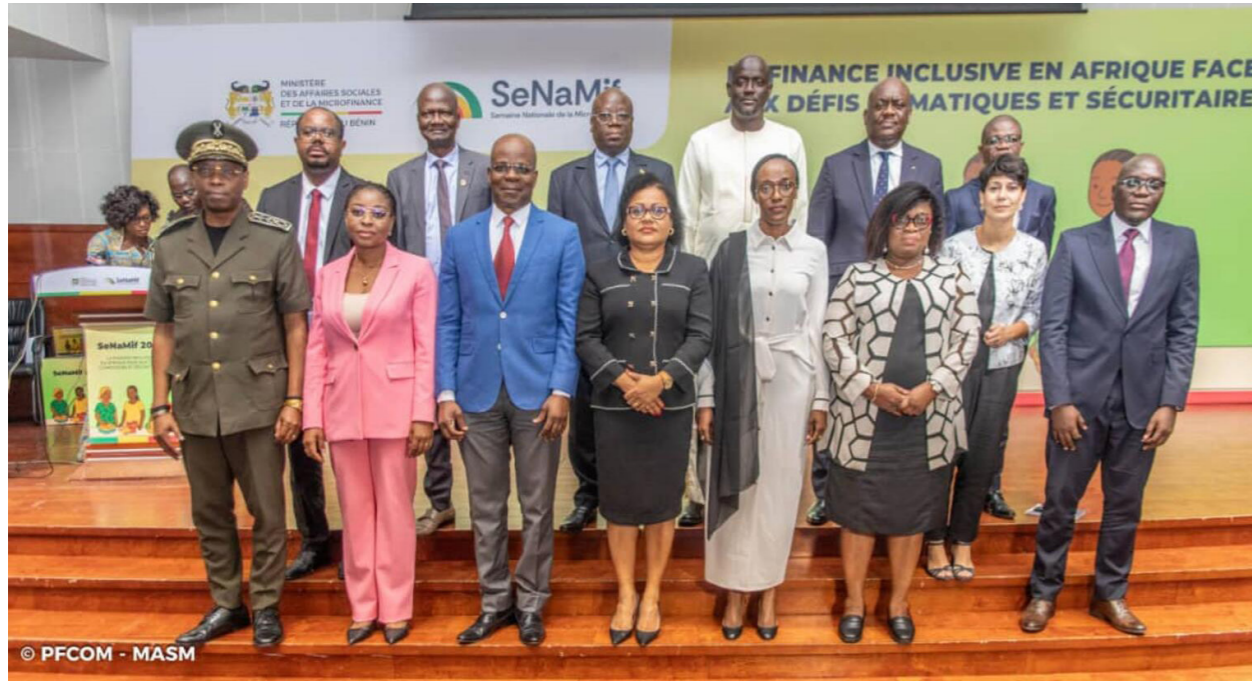


Photo de famille avec madame le Ministre des affaires sociales et de la microfinance

La cérémonie d'ouverture s'est tenue le lundi 22 septembre et a été présidée par Véronique Tognifodé, ministre des Affaires Sociales et de la Microfinance. Étaient présents d'autres membres du Gouvernement béninois ainsi que de nombreux acteurs du secteur financier, d'institutions

de partenaires techniques et financiers, ainsi que de représentants de la société civile. La thématique centrale est : «La finance inclusive en Afrique face aux défis climatiques et sécuritaires» poursuit trois objectifs essentiels à savoir i) créer un espace d'échanges entre décideurs, institutions

financières, acteurs privées et sociétés civiles, ii) mutualiser les expériences et innovations pour relever les défis de l'inclusion financière et iii) tracer les orientations stratégiques qui permettront au secteur d'accélérer sa transformation dans un contexte mondial en mutation.

A l'ouverture, Véronique Tognifodé a salué l'initiative et affirmé les performances particulières du Bénin en matière d'inclusion financière. Grâce aux réformes mises en place depuis 2016, sous l'égide du président Patrice Talon, le pays est devenu un modèle d'inclusion financière en Afrique de l'Ouest. « Les chiffres parlent d'eux-mêmes : 107 institutions de microfinance agréées, 927 points de service, 3,9 millions de clients actifs dont plus de 60% de la population adulte, avec près de la moitié constituée de femmes », a-t-elle ajouté.

A l'occasion, le ministre a salué le niveau d'organisation et la dimension internationale de cette semaine qui renforce le rôle du Bénin en tant que leader régional de la microfinance. Elle a particulièrement reconnu les synergies des acteurs, notamment l'Association professionnelle des systèmes Financiers Décentralisés pour son engagement constant qui a contribué au succès de l'évènement. « Je vous invite à faire de ces quatre jours un moment de réflexion enrichissante, d'innovation concrète et de partenariats



Ignace Dovi Dg de l'Apsfd lors d'une présentation



Photo d'un panel

durables, afin que la microfinance demeure au cœur de la transformation économique et sociale de notre continent », a-t-elle conclu.

Cette édition de la SeNaMif met en lumière les mutations profondes du secteur, ainsi que les solutions innovantes pour garantir un accès durable, sécurisé et équitable aux services financiers, notamment pour les populations vulnérables. Une semaine riche en activités! Au programme : conférences, panels, ateliers techniques, assemblée générale, visites touristiques, expositions, rencontres business to business et animations grand public. De nouvelles bases sont jetées pour la consolidation de la microfinance et pour un prochain rendez-vous en 2026.



Vue partielle des participants

Assemblée générale ordinaire 2025 de l'Association professionnelle des systèmes financiers décentralisés du Bénin :

Rapports d'activités et rapport annuel sur les comptes validés

Le 24 septembre 2025, la salle Laguna 1 du palais de Congrès de Cotonou a abrité l'organisation de l'Assemblée générale ordinaire (Ago) de l'Association professionnelle des Systèmes financiers décentralisés (Apsfd) au titre de l'année 2025. Il s'agit d'une assise statutaire dont l'organisation pour le compte de l'année 2025 a été couplée avec l'organisation de la semaine nationale de microfinance (SeNaMif).

La cérémonie d'ouverture s'est déroulée sous l'égide du ministre chargé de l'Économie et des Finances, représenté à l'occasion par le Conseiller technique de l'Agence nationale de surveillance des Sfd. Plusieurs allocutions ont été prononcées. Il s'agit successivement des mots de bienvenue de Ignace Comlan Dovi, Directeur général de l'Apsfd qui a salué la présence effective des Autorités et des partenaires invités, les allocutions de Maïmouna Mbacke, représentante-pays de TechnoServe, de Gilles Da Costa, représentant la Coopération Luxembourgeoise au Bénin; il s'en est suivi l'allocution de la présidente du conseil d'administration de l'Apsfd, Valentine Huguette Adoukonou qui a précisé le contexte de la microfinance au Bénin au regard de la nouvelle loi, la loi 2025-14 du 02 juillet 2025 portant réglementation de la microfinance en République du Bénin. A sa suite, Brice Russel Dansou, directeur général de la microfinance (Dgm), représentant de la ministre des Affaires Sociales et de la Microfinance a bouclé la boucle des allocutions.



Brice Dansou Dgm à l'ouverture de l'Ag

Pour le Dgm, cette rencontre annuelle consacre la vitalité et la responsabilité collective du secteur au Bénin. Il a salué le

professionnalisme, la résilience et la mobilisation continue des dirigeants et membres des institutions de microfinance qui,



Le présidium à l'ouverture de l'Assemblée générale 2025

années après années en font un temps fort de concertation, de bilan et de projections stratégiques.

En ouvrant les travaux, le représentant du ministre d'État chargé de l'Économie et des finances, Raphaël Koudjou s'est réjoui de la forte mobilisation des institutions de microfinance à cette assemblée générale ordinaire. « La présente mobilisation est une expression de l'importance que vous, partenaires techniques et financiers, promoteurs, dirigeants des institutions de microfinance, accordez à la vitalité, la viabilité et la soutenabilité du secteur d'une part, la mise à l'échelle des institutions de microfinance face au nouveau paradigme de la loi n°2025-14 du 2 juillet 2025 portant réglementation du secteur d'autre part », a-t-il déclaré en souhaitant par ailleurs plein succès aux travaux.

À la suite de la cérémonie, pendant deux heures d'horloge, les représentants des Sfd ont successivement procédé à l'examen des rapports de gestion du Conseil d'administration, les rapports du Conseil de surveillance et le rapport sur les comptes annuels exercice 2024, ce dernier rapport ayant été par ailleurs certifié sans réserve. De cette certification, on retient que l'exercice 2024 a dégagé un excédent pour l'Association. A terme, tous les rapports ont été adoptés par les Sfd. Les travaux ont été déroulés dans une ambiance conviviale et clôturés par les mots de la présidente à la grande satisfaction de l'ensemble des membres.



Valentine Adoukonou, présidente du Conseil d'administration de l'Apsfd



Vue partielle des participants à l'Assemblée générale



Photo de famille des participants à l'Assemblée générale 2025

Loi uniforme 2025-14 du 02 juillet 2025 portant réglementation de la microfinance en République du Bénin :

Les dirigeants et responsables de Imf sensibilisés

Le 29 septembre 2025, la salle de réunion de l'Apsfd du Bénin a servi de cadre pour un atelier de sensibilisation consacré aux exigences de la loi 2025-14 du 02 juillet 2025. Il s'agit d'une rencontre organisée par l'Anssfd et l'Apsfd et ayant réuni les administrateurs, directeurs généraux et cadres des institutions de microfinance. Cette activité s'inscrit dans la démarche de supervision par l'accompagnement promue par l'Anssfd pour la mise en conformité réussie des Imf.

L'objectif de l'atelier est de faire un point à mi-parcours du processus de mise en conformité trois mois après l'entrée en vigueur de cette nouvelle réglementation. Au nom des systèmes financiers décentralisés, la présidente du conseil d'administration, Valentine Huguette Adoukonou a dressé le bilan de la mise en œuvre de cette loi. La réforme, bien que salubre, demande des mesures d'accompagnement continu de la part de l'Autorité de supervision. Elle a salué l'engagement constant du ministre d'Etat, chargé de l'Économie et des Finances, Romuald Wadagni et le leadership éclairé du Chef de l'État, Patrice Talon dans la réforme du secteur. Tout en mettant l'accent sur les avancées enregistrées, elle saisit l'occasion pour dresser une liste des principales attentes des institutions membres. On note entre autres les besoins suivants : un appui renforcé pour la mise en conformité juridique et technique ; la mise à disposition d'un système d'information et de gestion mutualisé ; des ressources financières de longue durée à taux préférentiel pour soutenir le refinancement ; une fiscalité



M. Philippe Dahoui remettant le document à Mme Valentine Huguette Adoukonou

et des coûts de formalisation adaptés aux réalités du secteur; une tarification réglementée des garanties afin de réduire les freins à la formalisation. Dans son mot d'ouverture des échanges, le directeur général de l'Anssfd, Philippe Dahoui, a rappelé que les Imf disposent d'un délai de 12 mois pour se conformer aux nouvelles dispositions. A cet effet, le Dg a informé l'assistance du caractère trimestriel de ces rencontres en raison des enjeux majeurs afin de clarifier et d'examiner périodiquement et continuellement ; « la supervision par l'accompagnement n'est pas une option mais une instruction; notre rôle est d'assurer que le secteur demeure viable et capable d'offrir des services

financiers inclusifs, digitalisés et accessibles à la population » a-t-il insisté. Pour finir, le Dg de l'Anssfd a réaffirmé son engagement à transmettre les doléances du secteur aux autorités compétentes, tout en invitant les dirigeants des Imf à une appropriation pleine et entière de la réforme. Cette rencontre confirme l'engagement du gouvernement et des acteurs du secteur à bâtir une microfinance solide, transparente et durable au service des populations exclues du système bancaire classique. Les prochains ateliers trimestriels permettront d'affiner le suivi et de s'assurer que la transition se déroule dans un esprit de co-construction et d'efficacité.

Journées Nationales d'Inclusion financière (Jnif) au Bénin :

Le Sp-Snif fait couronner la première édition

Le Palais des Congrès de Cotonou a servi de cadre pour la cérémonie officielle de lancement des Journées nationales d'inclusion financière (Jnif 2025) organisées par le Secrétariat permanent de la stratégie nationale d'inclusion financière. Placé sous la tutelle du ministre d'État chargé du Développement et de la Coordination de l'Action Gouvernementale, Abdoulaye Bio Tchané, cet événement s'est tenu les 9 et 10 octobre 2025 avec pour thème central : « l'inclusion financière, un levier pour l'autonomie collective ». Il constitue une plateforme qui réunit les acteurs publics, privés, institutions financières et partenaires techniques et financiers engagés dans la promotion de l'inclusion au Bénin.

Dans son discours d'ouverture, le ministre d'État a insisté sur l'importance de l'inclusion financière dans la dynamique de transformation économique du Bénin. Il a rappelé les trois axes fondant la stratégie nationale d'inclusion financière, adoptée en mars 2023 à savoir i) le renforcement du cadre institutionnel, ii) l'amélioration de l'offre des produits et services financiers et, iii) la promotion de l'éducation financière. L'inclusion financière selon lui, n'est pas un slogan, mais une force, un levier qui est le cœur battant du développement économique moderne. « Notre ambition est saine et forte : rendre des services financiers accessibles, abordables et utiles pour tous » a-t-il ajouté Emmanuel Assilamèhoo, représentant de la Banque Centrale, a salué les efforts constants du Bénin, rappelant qu'en 2024, le pays a enregistré la meilleure performance en matière d'inclusion financière dans l'UEMOA. Il a toutefois insisté sur la nécessité d'aller plus loin afin de garantir l'accès aux services financiers à toutes les couches sociales, y compris les plus vulnérables. Durant deux jours, les participants



Photo de famille des participants aux Jnif 2025

exploreront à travers des panels et des conférences, plusieurs thématiques cruciales portant entre autres sur :

- i) la mise en œuvre de la Snif, ses avancées, défis et perspectives,
- ii) l'éducation financière et numérique, clés d'une gestion efficace des finances personnelles,
- iii) le rôle des institutions financières dans le développement de nouveaux modes de financement, tels que la finance islamique et la finance verte, perçus comme de réelles opportunités pour l'inclusion financière.

Au-delà des panels et conférences, les Jnif 2025 se veulent un espace d'exposition de

solutions financières innovantes, permettant aux populations, notamment les jeunes et les femmes, de découvrir des produits adaptés à leurs besoins. Plusieurs institutions de microfinance (Fececam, Renaca, Padme, Cowec, Coopec-AD/Bénin, Africa Finances, Alidé...) et institutions bancaires de la place ont pris part à la foire pendant les deux jours. Cette première édition de Jnif s'est déroulée dans une très belle ambiance, un moment de retrouvailles pour les divers acteurs du secteur financier. Les regards sont désormais tournés vers la prochaine édition qui est annoncée pour se dérouler à l'intérieur du pays.

Entretien avec Adéyèmi Joël AFFOYON, Directeur général du Fnm, sur les performances de l'institution dans ses relations avec les Imf :

«Nous allons rétablir un contrat de confiance entre le Fnm et les Imf partenaires»

Le Fonds national de la microfinance (Fnm) est un établissement public à caractère social, culturel et scientifique créé par décret N°2006-301 du 27 juin 2006 et dont les statuts ont été approuvés par décret N°2006-1742 du 05 décembre 2006. Il est doté d'une personnalité juridique et d'une autonomie de gestion administrative et financière. Il est régi par les dispositions de ses statuts et de la loi n°94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des Offices à caractère social, culturel et scientifique. Placé sous la tutelle du ministre des Affaires Sociales et de la Microfinance, le Fonds national de la microfinance est administré par un Conseil d'administration qui regroupe tous les acteurs du secteur de la microfinance, et est donc doté d'une autonomie de gestion. Dans le présent numéro, le Magazine de la Microfinance (MM) s'intéresse aux récentes performances du Fnm dans ses relations avec les Imf à travers un entretien accordé par Adéyèmi Joël AFFOYON (AJA), son Directeur général.

Pouvez-vous nous présenter succinctement le Fnm, ses principales missions et champs d'intervention depuis votre prise de fonction ?

Le Fonds national de la microfinance (Fnm) est une structure étatique régie désormais par la loi n°2020-20 du 02 septembre 2020 portant création, organisation et fonctionnement des entreprises publiques en République du Bénin. En tant qu'entreprise publique, le Fnm est également régi par le décret n°2021-672 du 22 décembre 2021. Il a pour mission de « contribuer au renforcement des capacités financières et techniques des acteurs du secteur de la finance inclusive, en particulier des institutions de microfinance (Imf), pour satisfaire les besoins de services financiers et non financiers exprimés par les populations à faible revenu ».

À ce titre, le Fnm œuvre à i) mettre en place des lignes de crédit et/ou de refinancement au profit des Imf pour le financement des micro et petites entreprises existantes ou créées par les jeunes dans les secteurs prioritaires ; ii) mettre en place des lignes de crédit au profit des Imf pour le financement des investissements dans le cadre de l'appui de l'Etat aux bénéficiaires de l'assurance pour le renforcement du capital humain ; iii) contribuer au renforcement des capacités financières, techniques et opérationnelles des Imf ; iv) appuyer la promotion et le développement de produits innovants notamment le financement de l'accès à l'eau potable, à l'hygiène et l'assainissement, le financement de l'accès à l'énergie renouvelable et le financement des



Joël Adéyèmi AFFOYON, Dg du Fnm

chaînes de valeur agricole. Depuis ma prise de fonction, les nouveaux champs d'intervention sont articulés suivant les trois (03) axes prioritaires ci-après :

- digitalisation des microcrédits ;
- innovation dans les produits et les approches de financement ;
- proximité avec nos cibles.

Quelles sont les grandes réalisations du Fnm au cours des dernières années, particulièrement dans ses partenariats avec les Imf ?

Au titre des grandes réalisations du Fnm au cours des deux dernières années, je vous ferai un résumé que je vais présenter ci-après :

Année	Activités réalisées	Budget alloué	Résultats obtenus
2025	Mise en place du microcrédit ALAFIA I et II	9 220 150 000	80 698 bénéficiaires du 1er janvier au 30 septembre 2025
	Microcrédit ALAFIA III	1 000 000 000	• Lancement officiel, le 2 octobre 2025 • Déploiement du produit par 6 Imf pour la phase pilote.
	Mise en place du crédit ARCH_Artisan	130 100 000	142 artisans bénéficiaires au 30 septembre 2025
	Renforcement des capacités financières des Imf	2 530 000 000	05 Imf au 30 septembre 2025
	Microcrédit au ProDIJ	93 200 000	466 bénéficiaires au 30 septembre 2025
	Financement des Activités Agricoles en milieu Rural	300 000 000	01 Imf au 30 septembre 2025
	Microcrédit vert dans le parc W	9 400 000	31 bénéficiaires au 30 septembre 2025
2024	Mise en place du microcrédit ALAFIA I et II	8 706 089 500	107 072 microcrédits décaissés
	Mise en place du crédit ARCH_Artisan	138 063 900	126 artisans bénéficiaires
	Mise en place du crédit ARCH_Artisan	3 383 400 000	17 793 bénéficiaires touchés
	Renforcement des capacités financières des Imf	4 900 000 000	5 Imf bénéficiaires
	Financement des Activités Agricoles en milieu Rural	500 000 000	2 Imf bénéficiaires

Quels indicateurs clés illustrent aujourd'hui les performances du Fnm dans le financement ou l'accompagnement des Imf (montants alloués, nombre d'Imf bénéficiaires, taux de remboursement, couverture géographique, entrepreneuriat inclusif, etc.) ?

Le Fnm a enregistré une bonne performance dans le financement des Imf partenaires ces dernières années.

En ce qui concerne le Microcrédit Alafia, d'octobre 2020 au 31 août 2025, un montant de 47 423 503 485 Fcfa a été décaissé par 14 Imf partenaires au profit des bénéficiaires dont 27 682 964 985 Fcfa pour la phase I et 19 740 538 500 Fcfa pour la phase II. Ceci a permis de toucher 565 6576 bénéficiaires dont 405 792 bénéficiaires pour la phase I et 159 784 bénéficiaires pour la phase II. Ce produit couvre toute l'étendue du territoire nationale du Bénin. Ce produit affiche un taux de remboursement de 81,3% au 31 août 2025.

Au titre des refinancements, un montant de 20 755 000 000 Fcfa a été décaissé au cours des cinq dernières années dont un montant 17 605 000 000 Fcfa sur le Renforcement des capacités financières des Imf au profit de 21 Imf bénéficiaires et 3 150 000 000 Fcfa sur le Financement des Activités agricoles en milieu rural (Faar) pour 7 Imf bénéficiaires. Le taux de remboursement sur ce produit est de 89% au 31 août 2025.

Comment évaluez-vous la qualité des relations et la dynamique de collaboration entre le Fnm et les Imf ? Quels sont les défis majeurs rencontrés ?

AJA : Depuis ma prise de fonction, l'objectif est de rétablir un contrat de confiance entre le Fnm et les Imf partenaires. Ceci pour la simple raison que les performances du Fnm sont en lien direct avec celles des Imf partenaires. Ainsi, notre collaboration avec les Imf est désormais basée sur notre proximité avec elles sur le terrain et surtout l'amélioration continue de leur niveau de satisfaction par rapport aux partenariats. Plusieurs défis majeurs ont été rencontrés depuis ma prise de service à la tête du Fnm. Nous pouvons citer i) la relation de confiance avec les Imf ; ii) l'adhésion commune à la nouvelle feuille de route ; iii) la régularisation des bonifications dues ; iv) la poursuite du financement des Imf dans un environnement de mise en conformité avec la nouvelle loi N°2025-14 du 02 juillet 2025 portant réglementation de la microfinance au Bénin.

Nous travaillons au jour le jour pour améliorer l'offre de services financiers de sorte à l'adapter aux besoins des Imf.

Quelles innovations ou réformes ont été introduites (produits, mécanismes, processus digitaux, accompagnement technique, etc.) pour améliorer l'accès des Imf aux ressources du Fnm ?

Plusieurs innovations ont été apportées pour améliorer l'accès des Imf aux ressources du Fnm. Il s'agit du :

- lancement du Microcrédit Alafia III de montant allant de 100 001 à 200 000 F CFA avec possibilité de crédit individuel avec 2 garants ;
- développement d'une nouvelle plateforme qui embarque la phase III du Microcrédit Alafia et qui donne la possibilité aux Imf partenaires de faire désormais des décaissements instantanés des crédits aux bénéficiaires ;
- la revue à la baisse du taux de la prime d'assurance qui était de 1,2% à 0,35% du montant du crédit pour toutes les phases du Microcrédit Alafia ;
- la célérité dans le traitement des demandes Imf partenaires. ;
- le Fnm a engagé la transformation digitale de toutes ses interventions.

En quoi les interventions du Fnm ont-elles contribué à l'inclusion financière et au développement socio-économique des bénéficiaires à travers les Imf ?

Le Fonds national de la microfinance a contribué significativement à l'inclusion financière et au développement socio-économique des bénéficiaires à travers le Microcrédit Alafia et ses impacts sur les bénéficiaires. En effet, le Microcrédit Alafia permet aux populations démunies d'accéder à des crédits à moindre coût pour développer ou démarrer des Activités génératrices de revenus (Agr). Les bénéficiaires reçoivent directement le crédit sur leur compte mobile money et le retirent sans frais, remboursent leurs échéances sans se déplacer, et bénéficient d'autres crédits de montants plus élevés s'ils remboursent bien et à bonne date. Par ce produit, le Fnm a ainsi contribué à l'élargissement de l'accès aux services financiers pour les populations pauvres et exclues du système financier classique, en particulier dans les zones rurales et périurbaines.

Les témoignages des bénéficiaires sur les changements apportés par le Microcrédit Alafia sur leurs activités et leurs conditions de vie sont émouvants et confirment l'effectivité de l'impact de ce produit.

Quelles sont les perspectives d'évolution du partenariat Fnm-Imf dans le contexte de la nouvelle loi sur la microfinance ?

La nouvelle loi sur la microfinance introduit un cadre réglementaire visant à renforcer la gouvernance, la transparence et la solidité financière des institutions de microfinance (Imf). Dans ce contexte, le partenariat

entre le Fonds national de la microfinance (Fnm) et les Imf est appelé à évoluer dans plusieurs directions majeures :

- un accompagnement technique accru du Fnm auprès des Imf ;
- une harmonisation des procédures de reporting et d'audit ;
- une plus grande transparence dans la gestion des fonds et des crédits ;
- diversification des produits et services financiers ;
- des mécanismes de garantie plus solides ;
- des financements à long terme ;
- Consolidation du rôle du Fnm comme catalyseur

En somme, la nouvelle loi sur la microfinance offre un cadre favorable à un partenariat Fnm-Imf contribuant ainsi à une inclusion financière plus large et plus efficace.

Comment le Fnm assure-t-il le suivi et l'évaluation des performances des Imf partenaires ? Quelles sont les meilleures pratiques et les leçons tirées ?

Le Fnm dispose d'un dispositif structuré de suivi et d'évaluation reposant sur plusieurs outils et méthodes de suivi financier et opérationnel.

Le Fnm exige des rapports périodiques (fiche de remontés d'information et rapports d'activités) détaillant les indicateurs de performance financière (taux de remboursement, portefeuille à risque, rentabilité, volume de crédits octroyés, nombre de bénéficiaires touchés etc.). Ces rapports permettent de détecter rapidement les contre-performances et de proposer des mesures correctives.

Des missions de contrôle et de suivi sur le terrain sont menées pour vérifier la conformité des Imf aux normes de gestion et aux conventions signées avec le Fnm. Ces contrôles renforcent la transparence et la fiabilité des données transmises. Elles permettent d'apprécier la mise en œuvre des activités par les Imf partenaires, le niveau de satisfaction des besoins des populations à la base et les difficultés éventuelles rencontrées et de proposer les solutions adaptées.

Outre les indicateurs financiers, le Fnm évalue les effets socio-économiques des interventions : amélioration des revenus, création d'emplois, autonomisation des femmes, etc. Cette approche permet de mesurer la valeur ajoutée sociale du partenariat.

De ce dispositif de suivi et d'évaluation de la performance des Imf, il ressort certaines bonnes pratiques issues de l'expérience nationale et internationale qu'il convient de capitaliser.

Il s'agit :

- utilisation d'indicateurs standardisés (inspirés des normes de la microfinance telles que celles du CGAP ou de la BCEAO) pour faciliter la



Le siège du Fnm à Cotonou

- comparaison entre Imf ;
- digitalisation du reporting, grâce à des plateformes de collecte et d'analyse de données en temps réel ;
- renforcement des capacités des Imf partenaires par la formation, l'assistance technique et l'appui à la gouvernance interne ;
- dialogue continu entre le Fnm et les Imf, favorisant une relation de partenariat plutôt que de simple contrôle.

Les principales leçons dégagées sont les suivantes :

- le suivi régulier améliore la performance et réduit les risques de défaillance ;
- la transparence et la communication entre le Fnm et les Imf sont déterminantes pour instaurer la confiance ; l'intégration d'indicateurs sociaux dans l'évaluation est indispensable pour mesurer l'impact réel sur la population cible.
- les Imf performantes sont celles qui combinent discipline financière et mission sociale claire.

Le Fnm assure un suivi rigoureux, participatif et axé sur les résultats des Imf partenaires. Cette démarche, nourrie par l'expérience et les meilleures pratiques internationales, renforce la crédibilité du secteur et l'efficacité de la politique nationale d'inclusion financière.

Quel message souhaiteriez-vous transmettre aux Imf du Bénin en vue de renforcer leur professionnalisme et leur impact dans le secteur ?

Pour renforcer le professionnalisme et l'impact des Imf du Bénin, il me plaît de rappeler leur rôle central dans la lutte contre la pauvreté, la promotion de l'entrepreneuriat et le développement économique local.

Les Imf du Bénin doivent viser un modèle d'institution performante, transparente et socialement engagée, capable de transformer durablement la vie des populations. Le professionnalisme n'est pas une option ; c'est la condition de la confiance et de la durabilité.

Dans un contexte marqué par la nouvelle loi n° 2025-14 du 02 juillet 2025 portant réglementation de la microfinance en République du Bénin, les Imf doivent :

- renforcer la gouvernance et la transparence vis-à-vis des partenaires ;
- placer le client au cœur de la stratégie ;
- professionnaliser la gestion et l'innovation ;
- promouvoir la durabilité et l'impact social ;
- consolider le partenariat avec le Fnm

Avez-vous un mot de conclusion à l'endroit de la communauté de la microfinance, des bénéficiaires et des partenaires au Bénin ?

Je voudrais conclure en rappelant que la microfinance n'est pas seulement un instrument économique, mais avant tout un levier de transformation sociale et humaine. Elle porte en elle la promesse d'un Bénin plus inclusif, plus solidaire et plus prospère.

Paielements électroniques dans l'Uemoa :

les institutions de microfinance sensibilisées sur le cadre juridique et réglementaire

C'est dans un contexte marqué par l'essor des services financiers numériques et la digitalisation croissante des opérations que les institutions de microfinance (Imf) sont sensibilisées cette matinée du 30 octobre 2025 sur le cadre juridique et réglementaire des paiements électroniques dans l'Union économique et monétaire ouest africaine (Uemoa). La salle de conférences du ministère de l'économie et des finances (Mef) a servi de cadre aux échanges.

Organisé par la Cellule du Mef en charge du climat des affaires (Cca), en collaboration avec la Banque centrale des états de l'Afrique de l'ouest (Bceao), l'atelier vise à appeler l'attention des dirigeants et responsables d'institutions de microfinance sur les textes de loi en vigueur dans la zone monétaire en matière de paiements électroniques.

Dans son mot de bienvenue aux participants, Ilyass Sina, Coordonnateur de la Cca, a justifié l'action de sensibilisation des acteurs parties prenantes par les conclusions de l'évaluation Doing Business 2024 qui a révélé le bas niveau d'appropriation des dispositions règlementaires par les prestataires des services financiers. Les travaux de l'atelier ont été lancés par Issiaka Abou Bakary, Secrétaire exécutif de l'Observatoire de la qualité des services financiers (Oqsf) qui, après avoir exposé quelques avantages des services de paiements électroniques, a salué l'Autorité monétaire (Bceao) pour les nouvelles dispositions règlementaires sur les paiements électroniques aux fins d'un encadrement rigoureux des pratiques dans le secteur au regard des défis de sécurité des opérations, de transparence tarifaire et de protection des usagers. Parlant de la protection



Des participants désormais mieux outillés

et de la satisfaction des consommateurs, Issiaka Abou Bakary a précisé le rôle combien important de l'Oqsf ; celui de s'assurer que les innovations financières se développent dans un cadre de confiance où les consommateurs sont informés, protégés et satisfaits. Sous l'égide de Dorelle Adido Alao, cadre supérieur de la Bceao et spécialiste des paiements électroniques il a été présenté à l'assistance le cadre réglementaire et les principales dispositions. Les débats ont mis l'accent, entre autres, sur les conditions d'autorisation et d'exercice des activités de services de paiement, les obligations en matière de conformité, de protection des données et de lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive. L'Association professionnelle des Imf a, pour sa part,

apprécié et salué cette action de sensibilisation des prestataires de services financiers et a rassuré l'Autorité sur non seulement l'appropriation des textes par les Imf mais également leur observance. En clôturant les travaux, le Secrétaire exécutif de l'Oqsf a salué la participation active des institutions financières, remercié la Bceao pour sa disponibilité à renforcer la connaissance des Imf avant de préciser que le partenaire des institutions financières est résolument engagé à œuvrer à leurs côtés pour assurer la sécurité, la confiance et la durabilité de l'innovation financière au Bénin. Si le paiement électronique s'impose comme instrument clé pour l'amélioration et la sécurité des services financiers, les acteurs s'engagent et travaillent pour une offre en parfaite harmonie avec la réglementation.

Situation de la finance inclusive au Bénin :

Les Imf au seuil de 200 milliards d'encours de crédit à fin décembre 2024

L'année 2024 aura été, une fois de plus, une année de consolidation des performances des Institutions de microfinance (Imf) du Bénin.

À fin décembre 2024, l'Apsfd compte 50 Imf membres dont 11 Sociétés commerciales, 26 Institutions mutualistes et coopératives d'épargne et de crédit (Imcec) et 13 Associations de microfinance. Par rapport au volume d'activités et sur la base des critères établis par la Banque Centrale, la classification donne 23 Imf préposées à la grande taille, 17 Imf de taille moyenne et 9 relevant de la catégorie de jeune taille ; l'une des Imf récemment agréée a plutôt démarré ses activités en 2025.

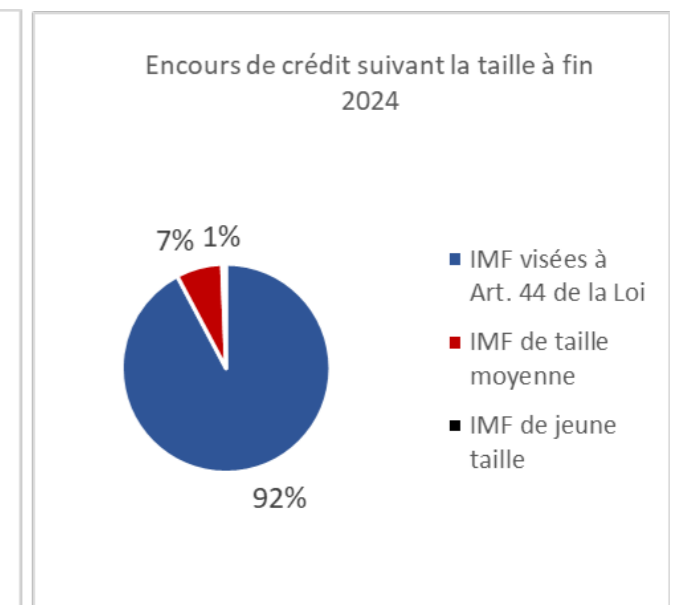
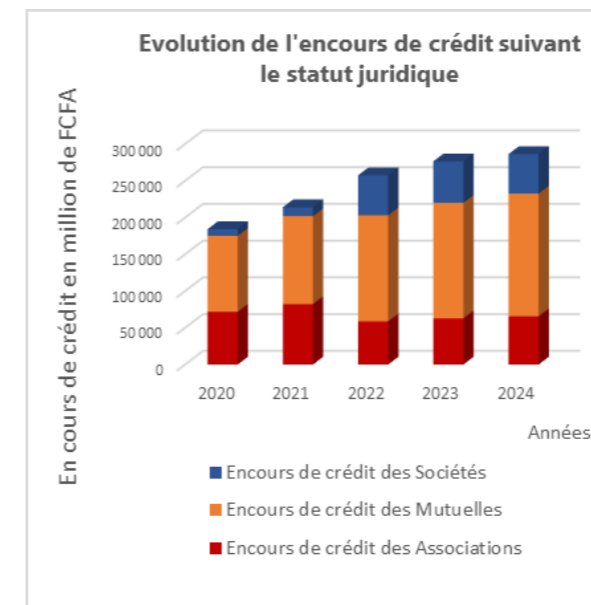
À cette date, l'encours global des Imf fait Fcfa 286,394 milliards contre un encours de

dépôts s'élevant à Fcfa 199,690 milliards ; soit des augmentations respectives de 3,58% et 5,66% par rapport à l'année 2023. Le nombre de points de service s'établit à 925 avec 6430 agents dont 1531 agents de crédit. Cette amélioration du niveau d'activité est suivie d'un progrès d'autres indicateurs d'accès aux services et d'utilisation de la microfinance dont, l'effectif de la clientèle active, le nombre d'emprunteurs actifs, etc.

Sur la période 2021-2024 le paysage reste dominé par les Imcec, suivies par les Associations d'une part suivant les statuts juridiques ; d'autre part, par rapport à la taille, les statistiques en termes de volume d'activités restent prononcées pour les IMF de grande taille. Aussi, les performances de 2024

ont permis à deux Imf de taille moyenne de prendre l'élan pour accéder à la catégorie des Imf visées par l'article 44 de la loi (Sfd de grande taille).

Toutefois, sur les deux manches d'analyse, il est à remarquer qu'il existe une mutuelle parmi les Imf de grande taille dont les données influent sur celles de la masse pour la raison que cette dernière concentre une importante partie des statistiques du secteur ; ses données ont dû subir un traitement particulier afin de faciliter les comparaisons. De même, il faut signaler que suivant le statut juridique les données ont été impactées par la transformation institutionnelle d'une Imf de forme Association en Société Anonyme (SA) à partir de l'année 2022. Il s'agit d'une mutation réussie par la deuxième



Imf en termes d'encours de crédit.

Ces performances restent à l'actif de l'ensemble des acteurs, notamment des Autorités de contrôle, de supervision et de régulation et des Autorités de promotion qui œuvrent en continu pour les performances et la stabilité du secteur de la microfinance au Bénin.

Il faut également signaler que le secteur est désormais régi par une nouvelle loi. Il s'agit de la loi 2025-14 du 02 juillet 2025 portant réglementation de la microfinance en République du Bénin qui porte la contrainte majeure de la transformation institutionnelle pour la plupart des Imf. Nous espérons que ce défi sera surmonté par l'ensemble des membres, surtout avec l'accompagnement des Autorités à divers niveaux.



Réglementation de la microfinance :

Les Systèmes financiers décentralisés s'activent à leur transformation institutionnelle

La 3e Conférence des directeurs généraux de systèmes financiers décentralisés (Sfd) qui seront désormais appelés institutions de microfinance (Imf) au regard de la Loi 2025-14 du 2 juillet 2025 réglementant la microfinance en République du Bénin s'est tenue ce 6 juillet 2025 au siège du Consortium Alafia.

La transformation institutionnelle, c'est-à-dire le changement de statut juridique ou de forme juridique a été au cœur des débats. Les travaux de cette rencontre périodique initiée par l'Association professionnelle afin de rassembler les premiers responsables d'institutions autour des problématiques qui touchent le développement et la promotion de la microfinance

ont été lancés par Adoukonou Huguette Valentine, présidente du conseil d'administration du Consortium Alafia et Directrice générale de l'institution Africa Finances. Les diverses communications ayant servi de base aux échanges ont été présentées par Ignace Dovi, Directeur général du Consortium Alafia. Globalement, il est à retenir que cette nouvelle

Loi modernise, précise et renforce les encadrements du secteur de la microfinance au Bénin tout en reposant sur les normes de la Banque Centrale (Bceao) et en accordant une place importante à la protection des clients, la cybersécurité et l'innovation financière.

Amélioration de l'éducation financière et de la protection des consommateurs des services financiers :

La stratégie de communication du projet d'éducation financière et de protection des clients des Imf à travers les Gups validée

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet d'éducation financière et de protection des clients (Pefpc) des institutions de microfinance Imf par le canal des Guichets uniques de protection sociale (Gups), la direction générale de la microfinance (Dgm) de concert avec l'Unité de gestion du projet et avec l'appui technique et financier de la Coopération luxembourgeoise a initié l'élaboration d'un document de stratégie de communication autour du Pefpc-Gups.

Cette activité inscrite au Pta 2025 du projet vise à définir les modalités et canaux appropriés pour communiquer efficacement avec les populations, en particulier les cibles prioritaires du projet afin de favoriser l'adoption de comportements financiers plus responsables.

Au-delà de son rôle opérationnel, ce document stratégique se veut une véritable boussole, devant guider la mise en œuvre des actions de communication tout au long du projet et potentiellement au-delà. Dans le souci d'en assurer la cohérence, la pertinence et l'appropriation par l'ensemble des parties prenantes, un atelier de validation a été organisé le mercredi 30 juillet 2025, dans la salle de conférence du Fonds national de la microfinance (Fnm) à Cotonou. Il a permis entre autres, la présentation du contenu de ladite stratégie du document et de recueillir les amendements et contributions en vue de l'améliorer.

La cérémonie d'ouverture officielle des travaux a été présidée par le directeur de cabinet de madame la ministre



Photo du présidium Brice Dansou Dgm à gauche et Hervé Nani à droite

des Affaires Sociales et de la Microfinance, accompagné du directeur général de la microfinance. Cette étape de l'atelier était l'occasion pour le Dgm, Brice Dansou, d'une part de remercier les participants pour leur participation au regard de l'importance de cet atelier pour le projet avec une perspective profitable pour l'ensemble du secteur de la microfinance. Dans son discours officiel, Hervé Nani, Directeur de cabinet du ministère, a réitéré l'utilité de ces travaux et a ressorti tout l'intérêt dans la réussite de cette activité tout en exhortant les participants

à s'impliquer activement tout au long des travaux afin que le document soumis à la validation reflète les contributions, l'expertise et l'expérience des différents acteurs conviés. L'atelier a connu la participation d'une vingtaine de personnes venant de diverses institutions au niveau du secteur, dont un représentant de l'Apsfd. A termes, le document a été validé sous réserve de quelques observations. Que vive une nouvelle pulsion à l'inclusion financière et à la qualité des services financiers au Bénin !

Journée mondiale de l'épargne (Jme) :

La Sif-Groupe réunit les acteurs autour de la 8^è édition

La 8^{ème} édition de la Journée mondiale de l'épargne (Jme) a été célébrée avec faste au Bénin du 27 au 31 octobre 2025. En dehors de Cotonou, c'est au total 19 autres communes du Bénin qui ont vibré au rythme d'un grand événement qui est célébré à travers le monde.

Pour mémoire, cette journée a été instituée le 31 octobre 1924 lors du 1^{er} congrès international des caisses d'épargne à Milan en Italie. Elle a été proclamée par le professeur italien Filippo Ravizza pour encourager les citoyens à épargner et à gérer leurs finances de manière prudente.

Organisé par Sif Groupe-Bénin, une entreprise spécialisée dans l'éducation et l'inclusion financière et la finance digitale, en partenariat avec plusieurs acteurs du secteur financier, l'événement a rassemblé les institutions financières ainsi que autres acteurs du secteur financier et les populations autour du thème principal intitulé « Éducation financière et digitale: des épargnants éclairés pour une inclusion financière réussie ».

Cette édition est placée sous le parrainage du ministre d'État chargé du Développement et de la Coordination de l'Action Gouvernementale à travers le Secrétariat permanent de la stratégie nationale d'inclusion financière. L'ouverture officielle de la Jme a été faite par le Représentant du Sp-Snif, Nicodème Korouko saluant la Société d'inclusion financière Sif-Groupe pour l'organisation chaque année de cette journée depuis bientôt une dizaine d'années. L'une des particularités de cette édition, pour rappel, est le contexte marqué par l'élaboration en cours du programme national



d'éducation financière au niveau de la Sp-snif. Il a souhaité de fructueux échanges et une participation des acteurs aux panels qui seront organisés. Son allocution a ouvert les travaux de la Jme à la suite des mots de bienvenue du gérant de Sif groupe et du représentant du maire de Cotonou.

Comme à l'accoutumée, diverses activités ont meublé l'agenda de l'événement. Il s'agit entre autres de panels animés par des experts de la finance inclusive, des rencontres B2B, P2B sans oublier les formations pratiques sur l'éducation financière et digitale.

L'Association professionnelle des institutions de microfinance du Bénin (Consortium Alafia) a été représentée par Kanlinsou Faustin, un de ses

administrateurs, au panel 1 intitulé : "Synergie entre les collectivités locales, régulateurs et institutions de microfinance : catalyser l'épargne pour le développement économique local". Ce panel modéré par le Fonds National de Microfinance a discuté entre autres des approches locales et durables de mobilisation de l'épargne, la valorisation du rôle des communes et du réseau des maires, le partage des initiatives concrètes de collaboration entre les communes et les Imf et les liens entre épargne formelle, innovation et fiscalité locale. Les débats ont été très riches en échanges d'informations surtout sur les possibilités de collaboration entre les Imf et les communes.

Amélioration de la qualité des services financiers Bénin :

Vers la mise en œuvre du premier plan stratégique de l'observation de la qualité des services financiers du Bénin

Au Bénin, la qualité des services financiers est d'une importance capitale pour l'écosystème et notamment pour l'État. A la suite de mise en place de l'Observatoire de qualité des services financiers (Oqsf) par décret en 2020-291 du 3 juin 2020 et de la nomination de son Secrétaire exécutif, Abou Bakary Issiaka, l'on tend progressivement vers l'opérationnalisation de cette entité autour de laquelle des attentes sont amplement nourries pour une meilleure confiance entre les acteurs de l'écosystème financier.

À la suite de l'atelier de cadrage tenu un mois plus tôt, il a été organisé le mercredi 27 août 2025 à Bénin Royal Hôtel de Cotonou, l'atelier d'enrichissement du projet de stratégie. Il s'agit d'une activité appuyée par la Coopération luxembourgeoise au Bénin et pour laquelle l'Apsfd a été invitée.

À l'ouverture, Gilles da Costa, conseiller technique principal (Ctp) et représentant le partenaire a signifié toute l'importance accordée par la coopération luxembourgeoise à cette activité. Selon le Ctp, l'appui du partenaire se justifie par le rôle prépondérant du secteur financier, notamment les Institutions de microfinance (Imf) en matière d'inclusion financière au Bénin d'une part ; et d'autre part, par la protection des consommateurs à travers l'Oqsf. L'ouverture officielle des travaux a été faite par Oumara Karimou Assouma, directeur général du Trésor et de la Comptabilité publique et président du conseil d'orientation de l'Oqsf. A travers son allocution, le président a fait constater que dans un paysage en constante évolution, la qualité des services financiers est un levier stratégique pour la confiance des usagers et clients, la stabilité



Photo de famille des participants

du système et la compétitivité de l'économie. Il invite à de contributions constructives afin que le document final reflète les attentes.

Pour la précision, l'Oqsf est une structure nationale de médiation et de gestion des réclamations prévue au plan communautaire. Cet atelier a permis la revue et l'enrichissement du rapport diagnostic stratégique et de décliner les orientations stratégiques pour un bon fonctionnement de l'Oqsf les années à venir. Il a réuni une trentaine de participants représentant entre autres

l'Association nationale des consommateurs, le Secrétariat permanent de la stratégie nationale d'inclusion financière, les Associations professionnelles des professionnelles de services financiers (Apsfd, Apbef, monnaie électronique, Fintech), la Banque Centrale, l'Anssfd, la direction générale de la microfinance, etc. Les usagers des services financiers ainsi que leurs partenaires peuvent espérer le meilleur quant au renforcement de dispositif de confiance gage de pérennité des services financiers.

Professionnalisation de la finance inclusive au niveau des Imf au Bénin :

Le projet ProFinA et l'Apsfd outillent les institutions sur la transition réglementaire et le développement de nouveaux produits et service de finance inclusive et responsable

Dans un contexte marqué par une évolution majeure du cadre réglementaire au sein de l'UMOA et une exigence croissante en matière de gouvernance, de transparence et de protection des clients, le programme de promotion de la finance Inclusive au Bénin porté par ProFinA, en collaboration (Apsfd-Bénin), a initié une série de sessions de renforcement des capacités au profit des Institutions de microfinance (Imf).

Il s'agit de sessions de formation, tenues au siège de l'APSF-D Bénin du 5 au 6 novembre 2025 puis du 12 au 13 novembre 2025 et ayant réuni des dirigeants, cadres et responsables opérationnels des Imf du Bénin. Elles répondent à un objectif majeur, celui d'« accompagner les Imf dans l'appropriation du nouveau cadre réglementaire, consolider leur gouvernance institutionnelle, adapter leur mécanisme de gestion des risques aux exigences nouvelles et renforcer la protection des clients ».

Un secteur en mutation, des enjeux élevés

Depuis l'adoption de nouvelles directives et instructions au sein de l'UMOA, les Imf évoluent dans un environnement plus exigeant. Elles doivent désormais :

- se conformer à des exigences accrues en matière de reporting,
- renforcer leur dispositif de conformité réglementaire,
- mettre en place des mécanismes robustes de gestion des risques,
- démontrer une gouvernance transparente et responsable,



- et assurer une protection renforcée des clients, notamment les plus vulnérables.

Face à ces défis, la formation continue apparaît comme un levier essentiel pour garantir la viabilité des institutions et préserver la confiance des usagers.

Deux sessions structurantes pour anticiper les défis

Session des 5-6 novembre 2025 : Exigences de conformité, reporting et protection des clients
 Cette première session a permis aux participants de s'approprier :

- les nouvelles obligations

- réglementaires en vigueur dans l'UMOA,
- les nouvelles exigences de reporting auprès de la BCEAO et des structures nationales,
- les nouvelles opportunités en termes d'offre de produits et services,
- les standards régionaux de protection des clients et coopérateurs,
- et les bonnes pratiques pour promouvoir une finance inclusive, responsable et protectrice des populations vulnérables.

Les échanges ont également mis en lumière l'importance de mécanismes internes de

contrôle, de dispositifs de gestion de plaintes performants et de la digitalisation comme outil de conformité.

Session des 12-13 novembre 2025 : Réformes réglementaires, gouvernance et gestion des risques

Cette seconde formation a porté sur les fondamentaux de la gouvernance institutionnelle des Imf, notamment :

- le rôle stratégique des organes de décision,
- les nouvelles exigences institutionnelles des Imf,
- les nouvelles exigences en matière de profil des dirigeants,
- la responsabilité fiduciaire des dirigeants,
- la gestion proactive et intégrée des risques (crédit, opérationnel, liquidité, réputation),
- et les impacts des récentes réformes réglementaires sur la conduite des activités.

Les participants ont été outillés pour anticiper les risques, renforcer la transparence et optimiser leurs systèmes de contrôle interne dans un environnement de plus en plus compétitif et digitalisé. Une quarantaine de bénéficiaires directs ont été enregistrés au titre de ces formations. Les sessions ont été animées par Sylvestre HONVOU et Latif AMADOU, experts en finance inclusive. Un engagement commun pour une finance inclusive plus solide. À travers ces sessions, le Giz ProFinA et l'APSF-D Bénin réaffirment leur engagement à la consolidation de la professionnalisation du secteur, à soutenir la transition



réglementaire et à promouvoir une finance alignée sur les meilleures pratiques internationales. Ces initiatives contribuent à : i) renforcer la résilience des Imf, ii) améliorer la qualité des services financiers offerts, iii) sécuriser les opérations, iv) et garantir la protection des clients, cœur de la finance inclusive. Dans un contexte où les populations vulnérables ont plus que jamais besoin de services financiers sûrs et responsables, ces efforts de mise à niveau sont

déterminants pour l'avenir du secteur. En mobilisant l'expertise technique et en créant un espace d'apprentissage pour les dirigeants d'Imf, les deux entités participent activement à la modernisation du secteur de la microfinance. Ces sessions de formation marquent une étape clé dans la construction d'un écosystème financier plus solide, plus transparent et véritablement orienté vers la protection et l'inclusion des clients.



Intervention des femmes dans le commerce au Bénin :

Le rapport d'analyse des parties prenantes validé

Dans le cadre d'une contribution à l'élimination des entraves au commerce des femmes au Bénin, Trade Mark Africa sous l'égide du ministère du Commerce, a procédé à une étude prenant en compte les entraves auxquelles les femmes commerçantes sont soumises tout au long du corridor Abidjan – Lagos.



De gauche à droite : Yéssouffou Razack et Brice Adou

L'atelier de validation s'est tenu à Azalai Hôtel de Cotonou, le 6 août 2025 en présence des parties prenantes. On y dénombre des commerçantes du corridor, des cadres de la douane béninoise, des cadres du ministère du Commerce, des experts du commerce transfrontalier, des représentants de Trade Mark Africa, des cadres de la Chambre de commerce d'industrie du Bénin (Ccib-Bénin), des acteurs de l'écosystème financier notamment la direction générale de la microfinance et l'Apsfd.

Pour rappel, Trade Mark East Africa (Tmea) est un organisme d'Aide pour le commerce créé en 2010 dans le but de promouvoir la prospérité en Afrique par un accroissement des échanges. Il contribue à la réduction des efforts déployés pour réduire les obstacles au commerce, notamment au niveau de la gent féminine.

L'activité du jour constitue une étape pour promouvoir l'inclusion des femmes dans le secteur du commerce au Bénin, ainsi que pour rassurer la mise en œuvre effective de politiques visant à renforcer l'autonomisation économique

des femmes. Elle constitue une suite de l'étude menée par les cabinets AfrikAct et TradeSmart Africa ayant abouti à de stratégies proposées pour le renforcement de la participation des femmes dans le commerce transfrontalier.

Selon Brice Adou, représentant Afrique de l'Ouest de Trade Mark Africa, les efforts de cette structure pour l'élimination des obstacles au commerce ont été consentis à travers plusieurs stratégies dont la troisième est en cours. Les précédentes stratégies ont été axées sur la modernisation des infrastructures commerciales et ensuite à la simplification des procédures douanières. Cette troisième stratégie se penche sur le renforcement des capacités des femmes dans le commerce transfrontalier.

Pour Yéssouffou Razack, représentant du

président de la Ccib-Bénin à l'ouverture officielle des travaux, cette rencontre marque une étape importante de l'engagement collectif des acteurs en faveur d'un développement économique, inclusif et durable. Selon ses mots, le commerce transfrontalier fait face à de nombreux défis structurels tels que les difficultés d'accès au financement, la lourdeur administrative aux frontières, l'inadaptation des infrastructures lorsqu'elles existent, le décalage entre les politiques adoptées et les réalités des acteurs évoluant dans l'informel. A cet effet, le représentant de la Ccib a rappelé que l'atelier s'inscrit dans le programme d'actions du Gouvernement du Bénin (2021-2026), en ce qui concerne la promotion des Pme et à l'égalité des chances dans le domaine économique.

Il a fini par un appel à des réflexions constructives pour l'amélioration du commerce transfrontalier au niveau des femmes au Bénin. Au regard des propositions issues de l'étude, il a de bonnes raisons d'espérer une amélioration substantielle du commerce transfrontalier au Bénin.

Édition 2025 du salon des métiers de la comptabilité

L'Abecs-Dcs réunit les acteurs autour de l'évènement

L'Association béninoise des experts-comptables stagiaires (Abecs) et diplômés de comptabilité supérieure (Dcs) du Bénin est l'instance faitière qui exerce ses activités sous la tutelle de l'Ordre des experts comptables et comptables agréés du Bénin (Oecca-Bénin).

Du 13 au 14 août 2025, elle a organisé à la Chambre de commerce et d'industrie et Bénin (Ccib-Bénin) le salon des métiers et de la comptabilité, édition 2025. La thématique de cette édition est intitulée: « la comptabilité, un métier au cœur du développement de l'Afrique et du Bénin ». Ce salon a réuni plusieurs acteurs provenant des Universités, de la Direction générale des impôts, du Trésor public, des Associations professionnelles (Banques et Établissements de financiers, Systèmes Financiers Décentralisés), de l'Ordre des experts comptables et comptables agréés et bien d'autres acteurs de la vie économique au plan national.

À l'ouverture des travaux, Béréénice Codjo Hounbedji, Président en exercice de l'Abecs et des Dcs a expliqué que cette deuxième édition vise entre autres à : faire mieux connaître les métiers du chiffre et leurs impacts sur le développement national, informer sur le cursus de l'expertise comptable au Bénin, encourager le dialogue autour des défis communs.

L'ouverture officielle des travaux a été faite par Serge Armand Codo, Président de l'Ordre des experts comptables et comptables agréés du Bénin. Selon le Président du conseil de l'ordre, ce thème résonne particulièrement et avec acuité dans le contexte des économies africaines



Béréénice Codjo Hounbedji, Président en exercice de l'Abecs et des Dcs

encore en voie de structuration; «au-delà des chiffres, du fait que l'expert-comptable est garant de la transparence et de la fiabilité de l'information financière, ce professionnel est un acteur stratégique au service de la bonne gouvernance et du développement économique»; va-t-il marteler. Pour finir, à travers ce thème, le Président va mettre l'accent sur deux choses importantes : les experts comptables conseillent et accompagnent les entreprises à se conformer aux exigences réglementaires et à améliorer la performance économique de leur entité ; le deuxième point constitue un soutien à l'économie nationale, facilitant l'évaluation de l'assiette fiscale à l'État et l'accès au financement aux Pme et Pmi.

On peut retenir que les valeurs

telles que la compétence, l'indépendance et la conscience sont au cœur de ce métier, fait d'un sentier jonché mais porteur de sens et d'impact pour notre économie, en raison des exigences et des rigueurs professionnelles.

Plusieurs panels d'échanges ont été organisés lors de ce salon abordant les thématiques tels que i) rôle de la comptabilité dans le développement économique, enjeux de l'évolution technologique sur les métiers de comptabilité et des finances, accès au financement des Pme/Pmi. Plusieurs acteurs, dont l'Apsfd-Bénin, ont été représentés dans ces panels.

Pour le secteur de la microfinance, les attentes peuvent être nourries autour des apports de ce salon à l'amélioration de la finance inclusive à la base.

Ignace Comlan Dovi, Directeur général de l'Association professionnelle des Sfd du Bénin au sujet de la nouvelle loi portant réglementation de la microfinance

«...La mise en conformité à la nouvelle loi comporte des risques d'exclusion financière pour les plus vulnérables»

À l'avènement de la 2025-14 du 02 juillet 2025 portant règlementation de la microfinance au Bénin, des inquiétudes gagnent le rang de certains acteurs œuvrant pour l'inclusion financière des populations, en raison des contraintes impactant la restructuration des institutions. Le Magazine de la microfinance aborde la question avec Ignace Comlan Dovi, Directeur général de l'Association professionnelle des Sfd du Bénin.

Quel lien faites-vous entre la nouvelle loi et l'inclusion financière ?

La nouvelle loi et l'inclusion financière sont fortement liées et complémentaires. Elles poursuivent des objectifs convergents autour de l'accès universel aux services financiers :

- o La loi vise à corriger les faiblesses observées dans le secteur, alignant le cadre réglementaire sur les exigences d'inclusion financière durable
- o La loi modernise les conditions d'exercice pour soutenir les évolutions prônées par la stratégie d'inclusion financière
- o Les innovations de la loi sont pleinement intégrées aux axes d'action de la stratégie d'inclusion financière et ciblent l'offre et la protection des usagers.
- o L'inclusion financière dans la stratégie est conçue comme le fait de permettre à chacun d'accéder à une gamme de produits financiers adaptés, à coût abordable et en toute sécurité ; la loi exige la montée en gamme des Imf
- o L'assainissement du secteur prévu par la stratégie est aussi prévu par la loi et vise à favoriser l'émergence d'acteurs professionnels capables de servir efficacement les populations vulnérables
- o La loi renforce les mécanismes de protection des clients ; elle rejoint les principes de responsabilité, d'équité et d'accessibilité qui guident la stratégie d'inclusion financière
- o L'adaptation des produits et canaux de distribution appuyée par la loi permettra une meilleure inclusion et la réduction des poches d'exclusion.

En un mot, la loi est un levier d'opérationnalisation de la stratégie régionale d'inclusion financière dans l'UMOA.



Anticipez-vous des risques spécifiques quant à l'inclusion des plus vulnérables ?

Malgré les ambitions affichées d'inclusion, la mise en conformité à la nouvelle loi comporte des risques d'exclusion financière pour les plus vulnérables :

▸ Risques liés à la conformité et à l'assainissement du secteur

- i) Le relèvement des seuils de capital social, la rationalisation des formes juridiques, et la gouvernance renforcée risquent d'entraîner la disparition ou la fusion de petites Imf locales, surtout dans les zones rurales. Cela menace l'accessibilité des

services financiers pour les communautés marginalisées et éloignées, qui dépendent souvent de ces entités de proximité.

- ii) L'assainissement du secteur réduit le nombre d'Imf, ce qui peut créer des zones blanches financières où l'offre est insuffisante ou absente.

▸ Risques tarifaires et de surendettement

- i) L'augmentation des coûts de mise en conformité et de digitalisation peut se répercuter sur la tarification, rendant les produits financiers moins accessibles aux plus pauvres, qui risquent alors de se tourner vers des acteurs informels, non régulés.
- ii) Un faible niveau d'éducation financière, conjugué à l'innovation rapide (produits nouveaux, applications...), expose les plus vulnérables au risque de surendettement ou d'utilisation inadaptée des services (fausses promesses, produits complexes).

▸ Risques d'exclusion numérique et technologique :

- i) Le virage vers la digitalisation, la monnaie électronique, et les services en ligne prônés par la nouvelle loi risque d'exclure les personnes non alphabétisées ou sans accès à une infrastructure numérique (réseau, smartphone, électricité).
- ii) Les personnes âgées, handicapées, ou peu familiarisées avec les outils numériques pourraient être incapables d'utiliser les nouveaux services, ce qui les expose à un accès limité, voire nul, au microcrédit et à l'épargne.

Quels sont les appuis dont les Imf ont besoin pour que la mise en conformité se fasse de manière inclusive ?

Pour permettre une mise en conformité inclusive, les Imf ont besoin d'appuis variés et coordonnés à la fois

▸ Appuis techniques et organisationnels.

- i) Accompagnement dans la digitalisation des opérations (outils mutualisés, systèmes d'information et de gestion, cybersécurité).
- ii) Formation continue des équipes sur la conformité réglementaire, la gouvernance, les nouvelles obligations prudentielles, la protection des usagers et la gestion des risques.

▸ Appuis financiers

- i) Mise en place de lignes de financement et de fonds d'appui spécifiquement pour la

mise à niveau des Imf vers les nouveaux standards (capitalisation minimale, systèmes d'information, conformité juridique), avec des facilités pour les entités de proximité et de petite taille.

- ii) Subventions ou accompagnement ciblé pour la prise en charge des coûts liés à l'assainissement, la fusion ou la transformation institutionnelle, permettant de protéger l'offre dans les zones défavorisées.

▸ Soutien à l'éducation financière et à la protection du client

- iii) Déploiement massif de programmes d'éducation financière, d'accompagnement des usagers, de médiation et de gestion des réclamations, afin de limiter les risques d'abus ou de surendettement, particulièrement pour les populations peu ou mal bancarisées.
- iv) Outils d'information et de vulgarisation des droits, obligations et risques prudentiels, adaptés aux niveaux d'alphabétisation et besoins des cibles vulnérables.

▸ Appuis institutionnels et de plaidoyer

- v) Coordination forte avec les instances professionnelles pour garantir la représentation des Imf les plus modestes dans les processus de conformité.
- vi) Mobilisation de ressources et d'expertise par le biais de PTF, notamment pour la formation, l'infrastructure et le renforcement de la gouvernance.

En guise de conclusion, quelle est votre vision du rôle des APSFD dans le processus de mise en conformité ?

C'est un processus qui comporte des risques comme je viens de le dire.

Certes, pour réduire ces risques, la nouvelle loi prévoit des mesures d'assouplissement (principe de proportionnalité, exonération pour les Imf affiliées à des réseaux, outils de médiation et de recours, etc.). Mais leur mise en œuvre efficace exige une vigilance permanente et des appuis adaptés à la réalité des terrains vulnérables.

Je demande que ces appuis soient renforcés par un fort engagement politique et une coordination multi-acteurs dont les APSFD, essentiels pour garantir que la mise en conformité se fasse sans accroître l'exclusion ; bien au contraire, qu'elle favorise l'inclusion concrète des publics vulnérables.



Les valeurs de CIF Assurances-Vie Bénin



Sept (07) valeurs fondamentales de CIF Assurances-Vie Bénin, garantes d'un service humain, équitable et responsable. Ces valeurs orientent l'ensemble de nos actions, de l'accueil à l'accompagnement, de l'information à l'indemnisation :

1. **Accessibilité** « Nul ne doit être privé d'assurance faute de moyens ou de compréhension. »
2. **Adaptabilité** « L'assurance doit s'adapter à la vie, non l'inverse. »
3. **Écoute** « Comprendre avant de répondre, accompagner avant d'agir. »
4. **Flexibilité** « La simplicité n'est pas un luxe, c'est un devoir. »
5. **Humanité** « L'humain avant le protocole, l'écoute avant la procédure »
6. **Professionalisme** « La compétence est la première forme de respect que nous devons à nos assurés. »
7. **Proximité** « Être proche, c'est être là, quand et où cela compte. »

Assemblées Générales de juin 2025 à l'Acfb

Un nouveau conseil d'administration installé, d'importantes orientations institutionnelles activées

Deux importantes assises ont été organisées par l'Association des caisses de financement à la base (Acfb) le vendredi 13 juin 2025 au Chant d'Oiseau de Cotonou. Il s'agit d'une Assemblée générale nationale ordinaire (Agno) suivie d'une Assemblée générale nationale extraordinaire (Agne). A l'occasion, elle a procédé au renouvellement des membres d'organe dont les mandats sont venus à expiration.



Photo des membres du Conseil d'Administration de l'ACFB

L'assemblée générale nationale ordinaire (Agno) constitue une réunion annuelle qui rassemble l'ensemble des délégués provenant de tous les points de service de l'institution. L'édition 2025 a été l'occasion pour les acteurs de faire le point de l'évolution des activités de l'institution.

En face d'un contexte économique difficile, tant au niveau national qu'international, l'Acfb a montré de la résilience et a poursuivi avec détermination sa mission d'inclusion financière. Grâce à l'engagement des adhérents, l'institution a consolidé son portefeuille de crédit, amélioré ses services aux clients, et renforcé son assise au

plan national. Cette résilience a permis à l'institution d'avoir des performances en phase avec les normes prudentielles et financières.

Au terme des travaux les différents rapports de gestion et celui du commissaire aux comptes ont été validés.

L'un des faits marquants est le renouvellement des membres d'organes dont les mandats sont venus à expiration. A l'issue de cette phase de concertation pacifique, Hortence Agbetou est élue Présidente du conseil d'administration de l'Acfb composé de sept membres dont Scholastique Pédro au poste de vice-présidente et Nadège Claire Gbégnoudé au poste de

Trésorière générale.

L'assemblée générale nationale extraordinaire (Agne) a été une occasion pour sensibiliser les délégués sur le défi majeur relatif à la transformation institutionnelle rendue obligatoire par la nouvelle loi portant réglementation de la microfinance. Au terme des échanges, l'institution a retenu le statut juridique de société coopérative. L'Acfb fait partie des institutions de microfinance étoile du secteur ; une fois encore elle s'est montrée engagée à fonctionner conformément aux prescriptions de la Loi, montrant ainsi le chemin aux consœurs encore sans orientations au regard de la nouvelle loi.



Hortence Agbetou Présidente de l'ACFB



Arnaud FLIMATIN Dg de l'ACFB



Groupement de femmes transformatrices du manioc



Groupement de femmes exerçant dans la transformation du manioc



Adhérente du point de service de Calavi financée dans la transformation des noix de palme



Divers prix offerts à la clientèle à l'occasion des festivités des 20 ans d'existence officielle de l'ACFB

Semaine africaine de la microfinance édition 2025

Le Kenya a accueilli l'évènement

La semaine africaine de la microfinance (Sam) est un événement majeur dédié au développement de la finance inclusive qui a lieu tous les 2 ans dans un pays d'Afrique, de manière rotative. Il s'agit d'un événement rassemblant les acteurs clés du secteur. Investisseurs d'impact, institutions de microfinance (Imf), prestataires de services financiers, innovateurs, représentants gouvernementaux et chercheurs s'y retrouvent pour échanger, collaborer et imaginer le futur de la finance inclusive sur le continent. L'édition 2025 de la Sam a eu lieu du 13 au 17 octobre 2025, à Nairobi au Kenya, au Kenyatta International Convention Centre (KICC).

Au titre des activités déroulées on dénombre entre autres :

- une conférence de 2 jours sur le thème de finance inclusive et durable, animée par des intervenants africains et internationaux ;
- une vingtaine de formations et ateliers ;
- une foire aux investisseurs où investisseurs, Imf, Pme et startups



- prometteuses se rencontreront pour discuter d'opérations d'investissement ;
- un village des innovateurs dédié aux plus grandes innovations du secteur ;
- des opportunités de networking ;
- un dîner de Gala avec tous les participants de la SAM...
- ...et bien plus encore !





African Microfinance E-Learning
AME-L** Cours à distance en microfinance

Certificat de qualification

Assistant Manager en microfinance

FORMATION EN LIGNE (3 MOIS) POUR
ASSISTANTS ET COLLABORATEURS

Objectif de la formation

Maîtriser les Systèmes fonctionnels des IMF et les diverses relations existantes entre ces Systèmes.

Modules de la formation



1. Direction Générale



5. Exploitation



2. Administration



6. Informatique - Numérisation



3. Ressources Humaines



7. Comptabilité - Finance



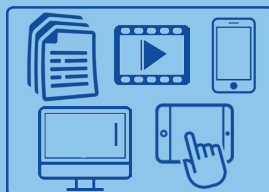
4. Juridique



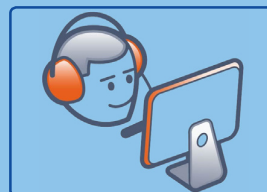
8. Audit - Inspection



Formation
flexible



Formation
multi-supports



Suivi
personnalisé

AME-L ! Se former et réussir sa vie professionnelle en microfinance